

Domaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

27 juin 1991 - n° 1045
Hebdomadaire romand
Vingt-huitième année

Les risques d'une négociation dure

Je cherchais en vain une exception à l'applicabilité uniforme des règles de la Communauté. J'ai fini par trouver. Les îles Féroé font partie, avec un statut d'autonomie, du royaume du Danemark qui est membre à part entière de la Communauté. Mais les îles Féroé tout en restant danoises n'ont pas adhéré à la CE. Elles ont négocié avec les Douze un accord bilatéral à forte odeur de poisson. Voilà qui a dû inspirer les Islandais ! Faut-il proposer que la Suisse adhère à l'EEE ou à la Communauté mais pas le canton d'Uri qui négociera seul un accord bilatéral sur le transit alpin sans risque de représailles ?

La négociation, telle que présentée par MM. Delamuraz et Felber aux Chambres fédérales, a changé de front. J'écrivais ici: Quand on débat des questions institutionnelles il y a risque que la solution transactionnelle ne soit pas trouvée. On touche à des questions de principe. Mais les questions concrètes, elles, sont par définition objet de marchandages, donc de plus ou de moins, c'est-à-dire de compromis.

C'est le contraire qui s'est produit. L'institutionnel a été accepté, quoique boiteux: d'une part la Suisse peut faire jouer la règle d'unanimité propre à l'AELE, mais d'autre part un comité mixte de conciliation devra trouver une disposition transactionnelle qui permette l'application de la disposition refusée, à moins que ne soit invoquée une clause de sauvegarde... temporaire !

Accepté avec résignation.

En revanche, les montants à verser aux fonds structurels de la Communauté, l'assouplissement du protectionnisme agricole, le nombre de camions de quarante tonnes autorisés à franchir le Gothard exigent, après le temps réglementaire, des prolongations.

Ce n'est pas sans danger.

Certes l'enjeu est tel qu'il serait étonnant qu'un compromis ne soit pas

trouvé, sauf peut-être sur le transit où le Conseil fédéral a déclaré qu'il ne reculerait plus, décidé à faire comprendre ce que signifie en efforts financiers le percement de deux tunnels alpins voués au trafic européen Nord-Sud. Le risque concerne d'abord la ratification du traité. En exerçant une pression agressive, notamment par la menace de représailles sur d'autres secteurs sensibles (trafic aérien), la Communauté apparaît comme une puissance continentale dominante. La Suisse, historiquement, a toujours réagi contre de tels rapports de force. L'intimidation poussée trop loin risque de réveiller l'atavique réflexe de défense.

La marge de manœuvre du Conseil fédéral est dès lors étroite. Il est obligé de se battre opiniâtrement en tout cas sur les secteurs sensibles qui touchent l'opinion. Il doit faire la démonstration qu'il a défendu jusqu'au bout l'intérêt national pour faire admettre qu'il a l'autorité morale requise pour recommander l'acceptation du traité. Mais si la lutte est trop acharnée, les citoyens risquent de se considérer comme la vieille garde qui meurt et ne se rend pas, c'est-à-dire qui vote «non».

Ensuite la difficulté de la négociation sur l'EEE va handicaper l'examen d'une adhésion. L'accord bilatéral sur le transit alpin est une exception — d'importance — aux règles communautaires. L'adhésion la remettrait en cause. Or, le parti socialiste, tout en réclamant une adhésion à la Communauté, a déjà fait savoir qu'il ne transigerait pas sur cette question.

Franz Blankart, lors d'un séminaire de presse, déclarait qu'avec le traité sur l'EEE le 80% du travail de rapprochement aurait été effectué. C'est vrai. Mais ce qui comptera, c'est le 20% qui reste. Le Conseil fédéral est dans l'obligation, tout en négociant âprement, de veiller à ce que ce 20% qu'il

AG

(suite à la page 2)

Echec et espoir

Un rapport des Nations unies dresse un bilan du développement dans le monde: un constat amer autant pour les pays donateurs que pour ceux du tiers monde..

(cfr) «C'est le manque d'engagement politique, et non le manque de ressources financières, qui souvent conduit à négliger le facteur humain. Tel est la principale conclusion du Rapport mondial sur le développement humain 1991.»¹ Ces propos introduisent la deuxième édition du rapport publié par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). «Une part importante des dépenses publiques sont actuellement mal orientées et mal utilisées... Deux principes devraient sous-tendre les efforts en vue du développement humain: «Premièrement, l'essence de la société n'est pas la satisfaction illimitée des choix individuels mais le respect du potentiel, des possibilités, des besoins et des intérêts de tous;

deuxièmement, les options choisies par la présente génération ne devraient pas compromettre les options des générations futures. En d'autres termes, il faut que le développement soit supportable à long terme (sustainable).»

Le Nord n'est pas un modèle

Bien que venant du PNUD, le plus important fonds multilatéral d'aide aux pays en développement, ce sermon, qui arrive à la fois comme un coup de poing et un message d'espoir, s'adresse autant au tiers monde qu'aux pays industrialisés. En effet, si au Sud les indicateurs statistiques sont accablants en ce qui concerne la pauvreté, l'alimentation, la santé, l'éducation, le statut de la femme, l'accès à l'eau potable, au Nord les chiffres concernant la pauvreté, le chômage, le statut de la femme, la dégradation du tissu social — avec les divorces, les suicides la drogue —, les problèmes de logement, la pollution ne montrent rien qui permette de nous donner en exemple.

Les conseils prodigués aux gouvernements des pays en développement donnent également à réfléchir. «Près de 50 milliards de dollars par an — environ 2% du PNB des pays en développement — pourraient être dégagés et alloués à des usages plus productifs. Ceci pourrait se faire dans une grande mesure en bloquant les dépenses militaires, qui absorbent 5,5% du PNB du tiers monde.» Les gouvernements de ces pays pourraient aussi réaliser des économies en combattant la fuite des capitaux et la corruption, et en restructurant les entreprises publiques. En outre, si une attention plus grande est donnée au développement humain, les disparités socio-économiques, la criminalité, les tensions politiques seront réduites et avec elles les activités de la police et de l'armée. Quand on sait d'autre part qu'aux Philippines les capitaux exportés illégalement ont représenté 80% de la dette entre 1962 et 1986, et qu'actuellement le service de cette dette représente 36% du budget de l'Etat, on mesure toute l'ampleur du désastre que subit maintenant un peuple tout entier.

Pour ce qui est d'une meilleure utilisation des budgets sociaux, le rapport

fournit d'exemples intéressants: une participation des communautés locales à la construction et à l'entretien de puits, des tarifs d'eau différenciés pour les quartiers riches et les quartiers pauvres, l'encouragement de l'initiative privée dans les domaines de l'éducation et de la santé, l'école à la demi-journée avec deux classes par instituteur, l'école primaire gratuite mais l'université payante avec un système de prêts et de bourses, les soins primaires gratuits et la médecine plus sophistiquée à des prix couvrant la majorité des coûts, des prix agricoles subventionnés uniquement pour les produits consommés par les classes les plus défavorisées... Autant de leçons pour les donateurs: l'aide ne doit plus être seulement dirigée vers l'équipement (ce qui signifiera une diminution de nos soutiens indirects à l'exportation), mais aussi vers le secteur social et en priorité à l'intention des plus démunis.

Donner la parole aux pauvres

Evidemment si les ressources financières sont mal distribuées, ce n'est pas un hasard. Partout les structures du pouvoir, les intérêts de certains groupes, les élites, les bureaucraties se protègent. «Une restructuration des dépenses ne peut donc avoir lieu que si elle est appuyée par des pressions politiques suffisantes.» Pour cela la parole doit être donnée aux pauvres à travers une presse libre, des élections démocratiques, une décentralisation du pouvoir en faveur des communautés locales. Le PNUD encourage même ouvertement les donateurs à exercer des pressions sur les gouvernements du tiers monde pour qu'ils réduisent leurs budgets militaires ou opèrent des réformes agraires.

Les objectifs que vise le PNUD pour l'an 2000 sont clairs et chiffrés: pour tous la médecine de base, le planning familial, l'éducation primaire, l'accès à l'eau potable et l'élimination de la malnutrition. Le coût additionnel par rapport à l'aide au développement actuelle s'élève à 20 milliards de dollars. Bien sûr cette aide, qui est toujours loin d'atteindre le 0,7% du PNB auquel les donateurs se sont engagés en 1980, pourrait être augmentée, les dettes du tiers monde pourraient être effacées, l'accès de ses exportations à nos marchés facilité. Et «si les pays industrialisés réduisaient de 3% seulement leurs dépenses militaires, les sommes dégagées s'élèveraient à 25 milliards de dollars.» ■

¹ Toutes les citations sont traduites de l'anglais.

Les risques d'une négociation dure

(suite de la première page)

préserve ne devienne pas l'obstacle infranchissable d'une étape future. Comment remettre en jeu ce qui aura été avec tant d'efforts mis hors jeu ?

Pour l'instant, la sagesse veut que l'on série les problèmes. Aller jusqu'au bout de la négociation, d'abord. Puis le Conseil fédéral décidera (ou non) de parapher et de signer. Puis, en toute connaissance de cause, le Parlement pourra faire son travail. Puis le peuple. Mais si c'est oui, il faut déjà le dire, la campagne avant le vote exigera un engagement d'une autre nature que celui qui se manifeste dans nos votes intérieurs.

Le non référendaire est, en temps ordinaire, un désaveu de l'autorité politique. Au moment du rendez-vous avec l'Europe, le «non» serait non seulement un désaveu, mais une perte de crédibilité internationale, lourdement dommageable.

AG

Les illusions libérales

Décidément, toutes les certitudes institutionnelles s'effondrent: le parti libéral genevois veut substituer à l'élection individuelle des conseillers d'Etat un affrontement entre deux listes bloquées de sept personnes.

(fb) De la même manière que ceux qui remettent en cause les droits populaires, les libéraux font le procès des blocages et du consensus. Et pensent y remédier en proposant un gouvernement constitué autour d'un programme et rejetant hors du Conseil d'Etat les partis qui ne se rattachent pas à la coalition majoritaire. Techniquement, il s'agit d'adopter le mode d'élection majoritaire à la française: la liste qui obtient plus de 50% des voix dès le premier tour est élue, sinon il y a un deuxième tour entre les deux listes arrivées en tête.

Pour quel bénéfice ? le projet libéral se résume à l'invocation de la «clarté» des engagements et des choix, en exaltant le courage retrouvé qui doit même redonner le moral à l'électorat déprimé. Il est paradoxal qu'une telle proposition émane d'un parti qui n'a connu que pendant trois ans (de 1933 à 1936, durant le gouvernement de Léon Nicole) la participation minoritaire au Conseil d'Etat; en tout cas depuis le début des années soixante (auparavant, il y avait un flirt radical/socialiste), les partis libéral, radical et démocrate-chrétien constituent une alliance appelée Entente genevoise qui occupe cinq sièges sur sept, toutes les tentatives de la gauche d'obtenir un troisième siège ayant échoué. Si constat d'échec il doit y avoir, il est d'abord imputable à la droite majoritaire; et le parti libéral fait un peu légèrement l'impasse sur les réussites du système. Il faut donc se demander si la réforme institutionnelle n'est pas qu'une fuite en avant pour éviter d'affronter des problèmes existentiels et du choix des personnes: dans Le Courrier le dessinateur Hermann illustrent le Conseil d'Etat actuel par deux poids lourds (les deux socialistes) et cinq poids plumes (les membres des partis de l'Entente).

Les auteurs du projet s'illusionnent sur les vertus d'un gouvernement dont les deux caractéristiques seraient l'exclusion des socialistes et la toute-puissance des partis dans le choix des personnes (plus question de permettre au peuple de remplacer un Alain Borner radical par un Dominique Föllmi démocrate-chré-

tien, d'amener un Ramseyer au retrait face à un Segond désigné de justesse...). Entre le gouvernement-choc et la médiatisation-chic, il y a la complexité véritable du réel, un Parlement qui demeurerait élu à la proportionnelle et surtout les droits populaires qui viendraient bousculer toute velléité de machisme majoritaire.

S'il s'agit de mettre fin à la relation quelque peu incestueuse entre le Conseil d'Etat et le Grand Conseil qui résulte des intérêts croisés entre les allégeances partisans et personnelles, alors c'est sur le Grand Conseil qu'il faut porter l'effort: lui donner les moyens d'agir avec indépendance, lui conférer des pouvoirs budgétaires et d'organisation de l'administration qui sont actuellement la chasse gardée du Conseil d'Etat. Le projet libéral ne change rien au fait que, devant le Grand Conseil, il s'agira de trouver le compromis qui évite ou surmonte le référendum toujours possible et réponde à l'attente d'une initiative populaire, même et surtout sur un thème qui dérange la majorité.

De ce point de vue, la proposition libérale est d'autant plus inadéquate qu'après avoir supprimé les avantages du gouvernement de consensus (en éliminant la base de légitimité élargie du Conseil d'Etat et la prise en compte de l'«opposition» dès le stade initial), elle conserve les vrais inconvénients du système collégial, ceux qui sont indépendants des partis: la complexité du processus de décision collectif, l'absence de capacité d'arbitrer de manière globale et l'autonomie des départements dont les conseillers d'Etat sont aussi les chefs.

Allons jusqu'au bout

Il y a peut-être du vrai dans la critique des institutions actuelles: par un effet d'entropie la durée ronronnante favorise le parasitage et le développement des effets pervers. En l'occurrence, la recherche du compromis à tous les niveaux, l'attitude purement réactive, sont peut-être une limite en-deçà de laquelle il faut s'arrêter pour que, quelque part, subsiste une impulsion mettant en branle le système institutionnel. Mais

alors il faut aller jusqu'au bout: introduire un système présidentiel et supprimer le collège gouvernemental; à l'échelle d'un canton comme Genève, l'exécutif collectif ne se justifie en tout cas pas par les nécessités de la répartition géographique ou linguistique du pouvoir.

Un président élu au suffrage universel, donc assisté des conseillers d'Etat chefs de département nommés par lui et renvoyables, et dont le Grand Conseil devrait approuver le choix à la majorité des deux-tiers, pour reprendre un modèle qui existe aux Etats-Unis. Un président qui saurait qu'il doit collaborer avec un Grand Conseil à l'indépendance renforcée travaillant sous le contrôle permanent du peuple, mais qui bénéficierait incontestablement de l'unité de vue et d'action que lui conférerait sa position, et dont on peut imaginer que la couleur politique deviendrait secondaire par rapport aux capacités personnelles. Alors, Olivier Vodoz, Guy-Olivier Segond ou Christian Grobet ? Manifestement, le morceau est un peu gros pour être digéré par une simple révision partielle. Ce pourrait être l'enjeu d'un large débat autour d'une révision totale de la Constitution cantonale. ■

MÉDIAS

Le *Tages Anzeiger* est visiblement à la recherche d'économies. Après sa décision de quitter l'association des éditeurs et de reprendre ainsi son autonomie en matière de négociation avec le personnel, il annonce la fermeture de son service de conseil «Tagi-Persönlich» pour le 1^{er} juillet. Ce service original offrait depuis 1978 informations et conseils de nature juridique et sociale. «Confrontée au problème de ne plus pouvoir affecter les mêmes moyens et offrir la même qualité à la fois à l'offre journalistique et au service de conseil, la rédaction en chef, dans l'intérêt des lecteurs, a tranché en faveur de l'offre journalistique.»

Horaire d'été

Avec l'arrivée de l'été, DP espace le rythme de ses parutions. Les prochains numéros sortiront donc aux dates suivantes:

DP 1046: 11 juillet

DP 1047: 1^{er} août

DP 1048: 22 août.

Un changement d'échelle et un grand dessein

La coopération universitaire au niveau européen, la raréfaction des ressources cantonales et les exigences liées aux indispensables subventions fédérales bousculent la quiétude des hautes écoles helvétiques. Dans son discours du Dies academicus, Jean-Claude Favez, recteur sortant de l'Université de Genève, a lancé l'idée d'une confédération universitaire romande. Pour Domaine Public, il en précise les contours.

(jcf) Alors que les cantons plient sous le poids de leurs universités, la Confédération a décidé, pour la période 1992-1995, de soutenir la recherche et l'enseignement supérieur par un effort sans précédent. Mais elle entend aussi poser des conditions à cet engagement. Le crédit-cadre de 2,1 milliards met résolument l'accent sur la recherche orientée. Et l'aide aux universités, qui devrait atteindre 2,2 milliards de francs, fournira des arguments à l'action planificatrice du nouveau Groupement de la science et de la recherche du département fédéral de l'Intérieur.

Jusqu'ici les hautes écoles ont bénéficié dans notre pays, sur des modes divers, d'une large autonomie dans la définition de leurs champs d'activité. Si elles entendent préserver ce statut, garant de la liberté académique, elles devront, dans un avenir très rapproché, prendre en main la coordination interuniversitaire. La coordination, sous des formes multiples de partage du travail, d'harmonisation, de collaboration ou même de réunion des forces, ne produit pas d'abord des économies, mais elle permet une meilleure utilisation des capacités et des moyens; elle crée la masse critique nécessaire en étudiants, en enseignants et en crédits, dans le respect des règles d'une bonne émulation. L'adaptation permanente au changement, qui doit être le propre de l'université, peut dès lors être financée en partie non plus par la croissance budgétaire, comme cela a été le cas presque exclusivement jusqu'à présent, mais par les «gains de productivité» résultant d'un meilleur usage des ressources.

La perspective européenne, les difficultés financières et l'importante relève professorale des deux prochaines décennies constituent également une occasion d'agir sur des bases nouvelles. Les tentatives de coordination n'ont en général pas abouti jusqu'ici, non du fait

de l'incompétence des hommes, mais parce que les institutions existantes et les procédures utilisées ne permettent pas d'aboutir.

Les temps sont donc mûrs pour une initiative nouvelle et importante, qui ne peut procéder que des universités romandes. N'existe-t-il pas en effet entre les quatre établissements romands, auxquels il convient d'ajouter l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, une grande similitude structurelle, une même perception européenne qui est aussi celle d'une culture minoritaire, enfin une pratique déjà longue et non négligeable de collaboration ?

Au plan romand, les gouvernements cantonaux sont associés à la politique universitaire par le biais de la Conférence universitaire romande (CUR). Ils pourraient déléguer à cette institution, qui comprend les chefs de département de l'instruction publique et les recteurs, la mission de créer la *Confédération universitaire romande*. Non pas un campus

commun ni une institution unique mais une volonté et une politique partagées par cinq hautes écoles solidement ancrées dans leur terroir et leur histoire, mais également ouvertes à la coordination régionale et transfrontalière et à la collaboration européenne et internationale.

Pour réussir cette confédération, il faut commencer par dresser la liste des domaines possibles de coordination, notamment dans la recherche et les spécialisations pointues, et trouver la réponse la plus pertinente à la dispersion des forces. Une telle entreprise est longue et délicate et ne portera des fruits que dans une approche globale. Elle ne peut être menée que par des experts extérieurs qui, du coup, soumettront les universités à cette évaluation trop peu pratiquée en Suisse, comme le remarquait un récent rapport de l'OCDE, malgré l'excellent travail accompli à cet égard, mais indirectement, par le Fonds national.

Il faut ensuite une volonté politique, afin d'éviter les retours de manivelle comme celui qui assomma le projet d'école romande de pharmacie. Il faut enfin inscrire la réalisation du plan dans la durée, lier la coordination à la relève pour tenir compte des réalités humaines.

La conduite d'une telle politique de coordination ne peut être assumée par les responsables au front, doyens et recteurs en exercice. Elle ne peut être confiée qu'à un petit groupe de collègues animés d'une sage folie, jouissant de la confiance de leurs pairs et munis de pouvoirs limités mais réels. ■

URBANISME LAUSANNOIS

Pas de projet clés en main

Nouvelle étape pour le réaménagement de la plate-forme du Flon, à Lausanne.

(ag) Quatre projets d'aménagement du quartier du Flon sont exposés au Forum de l'Hôtel de ville. Le public est invité à donner son avis. La procédure est à la fois bonne et faussée.

Bonne, parce que le processus d'élaboration n'est pas tenu secret. Au lieu d'une longue négociation entre le propriétaire et l'autorité politique aboutissant à un projet qu'il faut prendre ou laisser, comme ce fut le cas en 1986, l'opinion publique est saisie avant décision. Elle a l'occasion de donner son avis, le citoyen individuellement ou les

associations intéressées. Toutes les données de la participation sont réunies, en apparence.

La procédure est en effet trompeuse, car il ne s'agit pas d'un concours d'architecture où l'on juge un objet pour ses qualités fonctionnelles et plastiques, mais d'un concours d'urbanisme où le programme (circulation, transport, affectation des espaces, connexion avec les quartiers qui jouxtent le périmètre) est essentiel.

La caractéristique commune des projets présentés, c'est que les concurrents eux-

mêmes ont dû décider du programme. Seules données imposées: l'aboutissement du Métro-ouest; celui, futur, du Lausanne-Echallens-Bercher (LEB) au Flon; le maintien pour une longue période de la caserne des pompiers à son emplacement; la nécessité de prévoir du logement.

Le Mouvement pour la défense de Lausanne avait demandé que des choix préalables concernant la circulation soient faits. Il a été entendu, en ce sens qu'une étude d'experts a été commandée au bureau Metron. Cette expertise de caractère très général ne règle pas les problèmes spécifiques au quartier du Flon; de surcroît la Municipalité ne s'est pas encore déterminée à son sujet.

Les concurrents ont donc dû, par substitution, imaginer une politique. Et le public est appelé à choisir sans connaître le programme. Il cherche donc des formes en ignorant les contraintes.

Plutôt que de critiquer des projets, il faut s'arrêter d'abord aux choix politiques qui doivent être pris en considération. Ensuite seulement les urbanistes pourront mettre en musique.

L'ambition

Lausanne, non seulement l'agglomération, mais la commune même, doit avoir l'ambition d'une croissance forte. Non pas par orgueil du gonflement, mais pour jouer son rôle d'équilibre avec Genève dans une région de dimension européenne. Or, mise à part la densification de certains quartiers, les grands espaces disponibles sont le Flon, comme hypercentre, et la Blécherette qui peut assumer des fonctions de logement et d'emploi à grand échelle, plusieurs milliers. La proximité d'une sortie importante de l'autoroute permettra à ce quartier soit de jouer un rôle d'échange pour les pendulaires, soit d'être en liaison avec les zones industrielles de l'Ouest sans charger le centre d'un transit. Le premier point d'un programme, c'est de définir ces deux pôles d'ambition et de prévoir (réserver) leur liaison par un transport public performant. La prolongation du métro Lausanne-Ouchy, qui pourrait être d'emblée poussé jusqu'à Chauderon en utilisant le tunnel que construira le LEB, exprimer une opportunité à saisir, sous réserve d'une étude de faisabilité poussée.

L'interface

Il y avait consensus lausannois pour faire du Flon une gare avancée, en liaison étroite avec la gare CFF.

Si tel est le choix, on s'étonnera que la prolongation du métro Lausanne-Gare n'ait pas d'emblée été prévue jusque de l'autre côté, sud, de la place de la Gare dont le réaménagement est à l'étude.

Au Flon proprement dit, l'interface ne peut être que de grande envergure, car il doit lier plusieurs pôles:

- Bel-air, comme arrêt important, à développer, des lignes urbaines (le Grand Pont élargi ne peut jouer ce rôle).

- St-François qui conservera une fonction essentielle.

- Au niveau de la vallée, le TSOL et les bus régionaux.

- Enfin, le LEB dont la jonction future avec le Lausanne – Ouchy doit être prévue. Il y a, à la fois, obligation de revendiquer un espace de vaste envergure et de retenir un niveau intermédiaire entre le fond et le Grand-Pont comme lieu privilégié d'échange.

La ville de Lausanne aura à mener de difficiles tractations avec le propriétaire pour définir et obtenir des espaces publics. Au lieu d'imaginer des espaces verts au fond de la vallée, inutiles car le soleil et la vue sont à Montbenon, et excessivement coûteux, les prétentions publiques doivent être reportées sur l'interface. Un gage d'avenir est qu'il soit généreux, qu'il représente pour les Lausannois une nouvelle place, un nouveau St-François. Les solutions entièrement enterrées, avec couloirs et ascenseurs, sont la négation d'un espace public.

Le quartier

Si l'interface est généreux, le quartier doit être dense; mais il importe que soient respectées les vues; et enfin que la faisabilité dans le temps soit assurée. Cette dernière condition signifie notamment qu'il est absurde de juger sur une image un projet qui n'a de sens qu'achevé. Une tranche du projet Botta-Mangeat serait absurde, sans même le charme de l'inachevé. Sa réalisation, d'un seul coup, impossible ou totalitaire.

Une fois ces conditions définies il y a des choix que l'on peut grouper par famille. Axe longitudinal ou vertical? Niveau privilégié: fond de la vallée ou Terreaux – Grand-Pont? Quel traitement des toitures?

On soulignera ici l'intérêt du projet développé par Foretay et Lévy dans *Flon 90'*. Il propose un plateau piétonnier et commercial, six mètres au-dessus du fond de la vallée dévolue, elle, à la circulation, à la desserte, à l'industrie, à l'artisanat. Avec un deuxième étage ir-

rigué par des ruelles donnant accès à des bureaux et des appartements pour jeunes, puis à des maisons atrium. Le niveau piétonnier intermédiaire permet à la fois une répartition verticale des fonctions et un arrimage naturel aux deux flancs de la vallée.

Ce serait un gaspillage incompréhensible de l'imagination et de l'inventivité si de telles propositions ne retenaient pas l'attention de l'autorité ou du propriétaire. Elles ne proposent pas des formes, mais résolvent avec bonheur des contraintes de l'insertion d'un quartier multifonctionnel.

Pas de clés en main.

En ne définissant pas de programme, la Municipalité a laissé le jeu ouvert. Mais il serait regrettable qu'elle se prenne elle-même à ce jeu. Autrement dit, elle ne peut pas choisir entre les projets clés en main et encore moins laisser croire au public qu'il en sera ainsi.

Eclairée, espérons-le du moins, par le débat, elle doit arrêter ses choix urbanistiques et les justifier. Après, après seulement, les urbanistes et les architectes mettront définitivement en forme.

Il ne s'agit pas de choisir dans une exposition le tableau de son goût, mais bien plutôt, après discussion publique, de passer une commande précise. ■

¹ Editions *24 heures*, Lausanne, 1990

Nature et agriculture

Les agriculteurs ont un rôle important à jouer dans la protection de la nature. Contrairement à l'image qu'ils aiment à donner d'eux-mêmes, ils ne sont pas d'office les meilleurs alliés de l'environnement: assèchement des zones humides, fumage de prairies sèches, élimination des haies, usage inconsidéré d'engrais notamment sont là pour en témoigner.

Mais ce rôle essentiel, ils l'assument d'autant mieux qu'ils n'y sont pas administrativement contraints et que leur effort est payé en retour. Ainsi dans la commune zurichoise de Zell, qui abrite 80 sites protégés, les autorités ont pu passer un contrat d'exploitation d'une durée de 6 ans avec 12 paysans. Ces derniers obtiennent des compensations financières en échange du respect des conditions fixées en commun dans le but de préserver certains sites. ■

L'INVITÉ DE DP

La destruction européenne

Laurent Rebeaud

conseiller national écologiste.

Les routiers ne sont pas sympa. C'est à cause de leur prétention à franchir les Alpes sans restrictions avec leurs 40 tonnes que nous ne pourrions pas signer l'accord sur l'Espace économique européen à la date prévue.

Musclé, individualiste volontiers grossier et brutal, identifié à la puissance de son gros moulin, le chauffeur de poids lourd est un peu le soldat d'élite de la Communauté européenne. C'est sur lui que l'on compte pour transporter du sud au nord, d'ouest en est et vice-versa les productions centralisées du futur Grand marché. On aura besoin de son infatigable soif de rouler, de charger et de décharger, pour réaliser les économies d'échelle prophétisées par le rapport Cecchini dès 1993, et pour augmenter le produit supranational brut.

Que les forêts crèvent, que les riverains des grands axes routiers deviennent asthmatiques, bronchitiques ou dépressifs, que les réserves pétrolières s'épuisent, tout cela est secondaire, vu de Bruxelles. Car le Grand marché est roi, et les mesures prises en son nom peuvent être imposées à la majorité qualifiée du Conseil des ministres. Les intérêts écologiques et sociaux, eux, sont l'objet de politiques «d'accompagnement» dont les routiers n'ont rien à craindre, puisque les décisions à prendre à ce titre exigent l'unanimité du même Conseil des ministres. Ce déséquilibre institutionnel de la Communauté en son état actuel suffit à expliquer l'insensibilité et l'arrogance dont font preuve les négociateurs de Bruxelles face aux revendications suisses et autrichiennes.

Le Grand marché, décidément, est mal parti. S'il ne peut vraiment se réaliser que par le doublement du trafic poids lourds tous azimuts, il vaudrait mieux qu'il ne voie jamais le jour. Car le poids lourd, devenu expression dominante et symbole du dynamisme communautaire, porte en lui, par nature, la destruction de l'Europe. A cause du bruit, de la pollution et du gaspillage d'énergie, qui réduisent la qualité de la vie et menacent à long terme la survie même du système économique. Mais aussi à cause de l'ordre des valeurs qu'exprime la priorité dont il jouit: l'efficacité rapide et brutale y trouve son compte, au détriment de toute finesse,

de tout respect de la nature, de toute considération pour les diversités culturelles. Le culte du poids lourd implique une idéologie politique: on l'a vue à l'œuvre au Chili, avant la chute d'Allende.

L'idéologie du poids lourd n'a que faire de la démocratie. Elle ne reconnaît aucun principe de subsidiarité. Elle fonde l'Europe des brutes mécanisées, c'est-à-dire exactement le contraire de l'Europe démocratique, fédéraliste, écologique et sociale que nous aimerions construire.

Dans les circonstances actuelles, il est nécessaire que les Suisses et les Autrichiens résistent aux prétentions communautaires pour les poids lourds. Quitte à prendre le risque de faire capoter l'Espace économique européen. Le Conseil fédéral l'a bien senti: à défaut d'avoir une vision claire de la politique européenne de la Suisse, il a au moins le mérite d'avoir clairement refusé le chantage.

Deux issues sont possibles: ou bien la Communauté s'obstine, et il n'y aura pas d'EEE, ou bien elle recule et prend le temps de trouver d'autres solutions au problème des transports. Ces solutions existent, elles s'appellent chemin de fer et

taxes écologiques. Il y a, à Bruxelles, des technocrates prêts à montrer à la Commission comment cela fonctionnerait. Ils ont même pondu un excellent rapport¹, qu'il suffirait de sortir des tiroirs où on l'a jeté sans l'avoir lu. La nouvelle politique des transports qu'ils proposent est de nature à modifier fondamentalement le projet communautaire, et, partant, l'avenir de l'Europe. En attendant, il est essentiel que la Suisse reste ferme sur ses positions. A ce jeu, évidemment, la Suisse risque de se retrouver dans la situation si redoutée de l'*Alleingang*. Cette expression malheureuse, encore plus malheureusement traduite en français par «course en solitaire», ne correspond à rien de prévisible. La vision d'une Suisse isolée au cœur de l'Europe est une pure illusion, fruit d'une réduction de la réalité aux constructions institutionnelles de la Communauté, et faisant abstraction de l'état de profonde intégration culturelle et économique qui lie déjà la Suisse à tous ses voisins. En réalité, la Suisse est condamnée par sa situation, qu'elle soit membre ou non de l'EEE ou de la CE, à jouer un rôle dans le processus d'intégration en cours. Son devoir aujourd'hui, dans l'intérêt même de l'Europe, est qu'elle accepte de jouer ce rôle sur le mode du conflit. ■

¹ Task force Report on the environment and the international market.

La bulle n° 34

Michel Glardon

Vice-président du comité vaudois de la Ligue suisse des droits de l'Homme

Pour la Fête des quatre cultures du 700^e, Marco Solari avait passé commande de 200 courts métrages: des «bulles d'utopie». Cédant aux pressions des démocrates tessinois et de Geneviève Aubry (qui aurait préféré un film sur... le général Guisan), le Conseil fédéral vient d'interdire la projection de la bulle n° 34, intitulée *Je le dénonce* et due à Alvaro Baragiola. Motif avancé: cette bande de 137 secondes constituerait une atteinte à l'image de la Justice tessinoise. Les associations des techniciens du film et des réalisateurs protestent. Yves Yersin, président du jury qui avait retenu l'œuvre, précise que Baragiola — journaliste radiophonique au moment de son arrestation — n'a à aucun moment caché le fait qu'il est détenu au pénitencier de la Stampa.

Parce que c'est là que le bât blesse. Malgré ses constantes protestations d'innocence, Baragiola a été condamné l'année dernière au Tessin à 17 ans de réclusion pour l'assassinat d'un magistrat italien aux heures chaudes des Brigades rouges, sur la seule base de déclarations de «repentis». (Strasbourg devra se prononcer sur l'usage par notre pays de ce genre de témoignage, à nos yeux contraire à l'ordre juridique suisse.) Un prétendu terroriste «artiste du 700^e»? Voilà qui est trop pour le Conseil fédéral! Et pourtant, Guillaume Tell...

Un commanditaire est sans doute libre d'utiliser ou non le produit de sa commande, mais lorsqu'il s'agit de la Confédération et de la TV publique, on est en droit de parler de censure.

Et lorsque cette censure frappe une personne du seul fait qu'elle a été condamnée par les tribunaux, on peut conclure qu'une catégorie de citoyens est privée de la liberté d'expression. Ce droit constitutionnel relève-t-il donc encore de... l'utopie? ■

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

La liberté d'expression en danger

There is something rotten in Kingdom Denmark...

On connaît ce poème de Brecht, qui nous présente un homme n'ayant pas protesté contre la déportation des Juifs — parce que c'était des Juifs; ni contre l'arrestation des communistes — c'était des communistes ! Qui de fil en aiguille se retrouve seul, sans personne pour protester lorsqu'enfin vient son tour.

C'est peut-être en se remémorant ce poème, qu'un certain nombre de «personnalités» ont décidé de former un «Comité (...) de défense de la liberté d'expression» — et plus particulièrement pour appuyer Jean Ziegler: «*Rompant avec une tradition de plus d'un demi-siècle, le Conseil national a, le 22 mars 1991, levé par 97 voix contre 72 l'immunité parlementaire de Jean Ziegler.*» (Comme on sait, et malgré l'avis de sa commission, le Conseil des Etats a emboîté le pas, et le 20 juin courant, il a confirmé la décision du National — par 16 voix contre 15...)

Question: Où donc se trouvaient les 15 conseillers qui n'ont pas voté ? Observant de Conrard le silence prudent ? Question d'autant plus légitime qu'en étant très optimiste, les honorables ont été élus par 25 à 30% des citoyens — 40 à 50% ayant laissé entendre que les élections ne les intéressaient pas ! Et voilà comment «le peuple» s'exprime, à travers ses représentants !

Revenons à nos moutons: *Au-delà du cas singulier, un problème se pose: en Europe et*

aussi en Suisse, l'intolérance progresse, le fascisme ordinaire sous forme d'exclusions se répand insidieusement dans nos sociétés. Chaque jour des centaines de personnes — moins connues que Jean Ziegler, moins à même que lui de se défendre et de résister — souffrent de cette répression qui a pour noms chômage, expulsion, nouvelle pauvreté, déni de justice, privation de parole, impuissance sociale, effritement des droits. C'est pour toutes ces raisons qu'un certain nombre de personnes se sont réunies — au-delà des clivages politiques, religieux et de nationalité pour constituer un comité qui a les buts suivants: 1. Défendre la liberté d'expression sous toutes ses formes. 2. Exercer une solidarité active avec Jean Ziegler aux niveaux cantonal, national et international. J'ajouterai deux choses:

— On entend dire que Ziegler doit assumer et affronter la justice de son pays. Ce serait vrai, si cette justice était honnête — elle l'est selon moi — et libre — elle ne l'est pas, dans un pays où règne le secret des banques et où le commerce des armes est plus ou moins licite — ce qui fait que l'accusé est hors d'état de faire la preuve de ses allégations ou que certains des délits qu'il dénonce ne sont pas considérés comme tels par la loi — si bien que la justice a les mains liées.

— A quoi s'ajoute qu'avec ou sans la censure, la privation de parole, etc, la liberté d'expression disparaît nécessairement de plus en plus, du fait que la presse est de plus en plus concentrée, et du fait

que des mass media comme la télévision sont par nature aux mains de ceux qui sont, d'une manière ou d'une autre, au gouvernail — et cela quelle que soit la bonne volonté et l'intégrité des individus.

(*réd*) Rappelons que Jeanlouis Cornuz s'exprime librement dans son carnet hebdomadaire. Rappelons aussi que la rédaction de DP ne partage pas son opinion sur le sujet abordé cette semaine: nous avons défendu dans l'éditorial de DP n° 1035, du 18 avril, l'abolition de l'immunité parlementaire.

Il faut certes admettre que les députés ont été plus sévères à l'égard de leur collègue Ziegler, en refusant de protéger ses écrits par l'immunité, qu'ils ne le furent pour d'autres parlementaires en d'autres occasions depuis un demi-siècle. Mais n'est pas en cause ici la liberté d'expression du député genevois, qui lui est garantie comme à chaque citoyen-ne. Car le fait d'autoriser les juges à instruire la plainte d'une personne qui s'estime diffamée par lui n'équivaut pas à une condamnation sommaire. Ce sera à la justice à se prononcer, comme elle se serait prononcée sans autorisation parlementaire si Jean Ziegler avait été un simple citoyen. On ne peut réclamer comme l'a si souvent fait Ziegler l'abolition des privilèges et s'étonner ensuite de ne plus être protégé par eux. Car l'immunité parlementaire est bien un privilège qui a eu son utilité mais qui devient archaïque et sans objet lorsque la séparation des pouvoirs est garantie, ce qui est le cas en Suisse. ■

La pub partout

(*pi*) Les films télévisés de plus de nonante minutes pourront donc être coupés par un spot publicitaire. Le Conseil national s'est finalement rallié au Conseil des Etats sur ce point. Faudra-t-il bientôt également réglementer la présence de publicité dans la partie rédactionnelle des journaux ?

Il n'est en effet plus guère de manifestation qui soit annoncée dans la presse sans que des marques lui soient associées. Ainsi, dans *24 Heures*, l'article annonçant pour cet été la reprise de la

formule du cinéma en plein air (*Cinema open air* de son vrai nom) à Lausanne. Ce ne sont pas moins de quatre sociétés qui sont citées: la chaîne de cinéma qui organise les séances, voilà qui est encore normal. Mais viennent ensuite une marque de cigarettes pour le «soutien», un journal de la place et son ciné-club, et une banque avec son coin contacts (appelé *Contact corner*) pour la location des billets.

Il n'est pas rare que 85% des quotidiens soit constitué de publicité (limite fixée par les PTT pour bénéficier d'un tarif préférentiel). Mais de grâce, que les 15% restant en soient exempts ! ■

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb),

Jean-Claude Favez (jcf)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Jeanlouis Cornuz, Michel Glardon, Laurent Rebeaud

Abonnement: 70 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1, case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - **CCP:** 10-15527-9

Composition et maquette: Monique Hennin

Pierre Imhof, Françoise Gavillet

Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA

Pauvres Valaisans

(jg) Le canton du Valais vient de publier une étude quantitative sur la pauvreté réalisée par Marie-Françoise Perruchoud-Massy. L'étude se base sur la notion de revenu disponible moyen par unité de consommation (RDMUC). Cet indicateur est calculé en soustrayant les impôts et les pensions alimentaires du revenu net et en ajoutant les 10% de la fortune nette imposable. L'auteure a bien sûr travaillé sur la base des données disponibles à l'administration fiscale. Elle a utilisé le concept de l'OCDE qui fixe le seuil de précarité à 66,6% du RDMUC moyen d'une population donnée et le seuil de pauvreté à 50% de ce même RDMUC. Elle n'a pas pris en compte les contribuables mineurs dans sa population et curieusement pas les millionnaires non plus, afin d'éviter que le seuil de pauvreté soit trop tiré vers le haut. Pour le canton du Valais, le seuil de précarité est ainsi fixé à 16 930 francs par année et le seuil de pauvreté à 12 825 francs.

Il apparaît que 25% des contribuables sont au-dessous du seuil de précarité et 15% au-dessous du seuil de pauvreté. Ce n'est pas une surprise, c'est parmi les jeunes de 20 à 30 ans (étudiants déduits) et parmi les plus de 65 ans que l'on recense la plus grande proportion de pauvres, respectivement 13% et 27,8% de leur classe d'âge.

Les prestations complémentaires sont déductibles dans le calcul des impôts et

la majorité des bénéficiaires ne les déclare pas. Si l'on en tient compte, le nombre de personnes âgées en-dessous du seuil de pauvreté n'est plus de 27,8%, mais de 16,4%.

Les différences entre les sexes sont bien sûr importantes. 25,1% des contribuables femmes sont pauvres contre 10,5% des hommes. Le chiffre le plus impressionnant concerne la statistique établie selon l'état-civil. Les femmes célibataires, veuves, divorcées ou séparées représentent la quasi-totalité (98%) des femmes pauvres. Il y a là bien sûr un biais. Les couples mariés pauvres ont en général une déclaration fiscale établie au nom de l'époux.

Il ressort néanmoins qu'en gros le quart des célibataires et des séparés sont pauvres, le cinquième des divorcés et le sixième des veuves et des veufs. On peut aussi noter que 20% des femmes touchant des pensions alimentaires vivent en dessous du seuil de pauvreté. On peut aussi remarquer que 70% des contribuables pauvres ont recours au petit crédit...

Toutes ces données sont bien sûr très intéressantes. On se permettra toutefois de faire quelques remarques. Le seuil nous semble bien bas. Est-ce vraiment introduire un biais que d'éliminer les très hauts revenus supérieurs au million ? Après tout, ceux-ci contribuent aussi à la hausse générale des coûts là où ils se trouvent. Bien sûr, le Valais a ses particularités, notamment le nombre considérable des propriétaires. Ce n'est sans doute pas la même chose de vivre dans la maison familiale et villageoise avec 1 500 francs par mois ou d'être locataire dans une ville.

D'une façon générale, les études sur la pauvreté suscitent une gêne de par la vision très puritaine (disons janséniste pour les catholiques...) qui les sous-tend généralement. La pauvreté, ce n'est pas seulement manquer d'argent pour le minimum physiologique, c'est aussi ne pas pouvoir participer aux activités largement partagées par ses contemporains. On est aussi pauvre si l'on ne peut voyager, partir en vacances, aller au restaurant ou se livrer à une activité de loisirs. Si l'on tenait compte de ces éléments, qui, eux aussi, sont vitaux, le pourcentage des «pauvres» s'accroîtrait très sensiblement. ■

La voix des démagogues

(jd) Le projet de réforme du Parlement a passé le cap du Conseil national. Pour mémoire il s'agit d'en améliorer la capacité de travail en simplifiant la procédure entre les deux Chambres, en créant des commissions permanentes plus nombreuses et en revalorisant le statut des députés (meilleure rétribution et infrastructure). Il ne s'agit pas de professionnaliser le Parlement mais bien ses méthodes de travail.

Les démocrates du centre, après avoir approuvé le principe d'une réforme, ont déclaré la guerre au projet, demandant d'abord son renvoi, puis, devant leur insuccès, déposant près de huitante propositions de modification. Ils ont ainsi désavoué leurs deux représentants au sein de la commission préparatoire et illustré de manière caricaturale les maux dont doit impérativement guérir le Parlement s'il veut rester à la hauteur de ses tâches. Mais il y a plus. Les arguments développés par les démocrates du centre relèvent en apparence du bon sens populaire: être député est une charge et un honneur et n'implique pas rémunération équitable; la fonction exige de son titulaire qu'il reste proche

du citoyen et relaie ses préoccupations d'où la nécessité du maintien d'une activité professionnelle et le danger de la spécialisation des parlementaires. Il est bien évident que de tels propos ne peuvent trouver qu'un écho favorable dans une opinion naturellement méfiante à l'égard des politiciens et peu encline à desserrer les cordons de la bourse. Pourtant, plus qu'un populisme bon marché, c'est en réalité un élitisme détestable qui suinte du discours de l'UDC. Parce que refuser aux députés les moyens de leur mandat, c'est en fait réserver le plein exercice de ce mandat à ceux qui en ont les moyens et le temps; tout faire pour saboter la revalorisation de la fonction parlementaire, c'est jouer le jeu des organisations d'intérêts et favoriser leurs rapports directs avec l'administration. Déjà plane la menace d'un référendum. Si les parlementaires tiennent à cette réforme, il faudra qu'ils retroussent leurs manches pour en expliquer à l'opinion publique la nécessité et l'importance, non pas tant pour les députés eux-mêmes que pour le bon fonctionnement des institutions démocratiques. ■

Décence et pauvreté

(pi) Pour son enquête *Parlons salaires*, le syndicat FTMH a estimé «le budget nécessaire pour une personne seule, économiquement autonome, afin de vivre selon les habitudes de vie qui sont largement acceptées dans notre pays. Il ne s'agit pas d'un minimum vital, mais bien du revenu nécessaire à une personne seule pour avoir un standard de vie décent». Pour couvrir ce budget, qui tient compte de la possession d'une petite voiture (4 800 francs par an) et de frais de vacances (1 800 francs par an), il est nécessaire pour une personne seule d'avoir un revenu annuel de 45 000 francs.